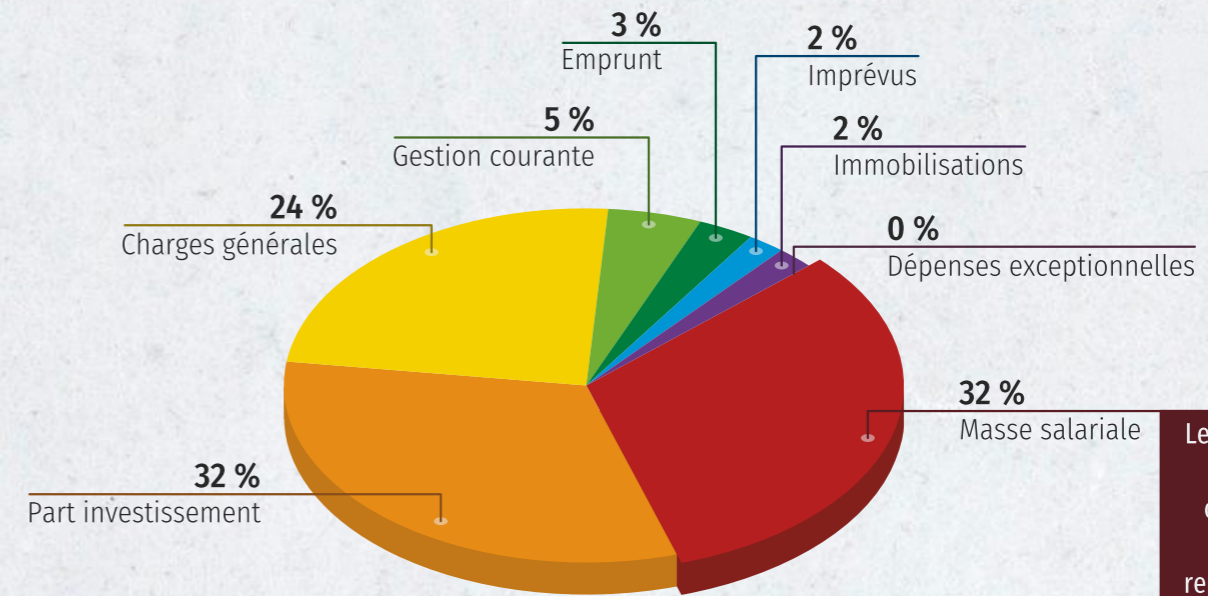
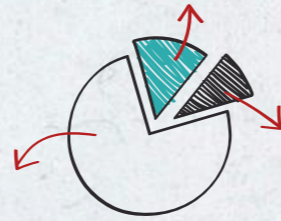




BUDGET 2021



Répartition des dépenses de fonctionnement

Les frais de personnel sont une dépense obligatoire pour la collectivité et représentent 32 % des charges de la section de fonctionnement.

Les grands équilibres

Le budget primitif (BP) 2021 de la commune s'équilibre en dépenses et en recettes à :

1 923 354,79 euros dont 22 000 € de crédits affectés aux opérations d'ordre



Montant de la section de fonctionnement (70 % du BP)
Dépenses - recettes = **1 339 033,63 €**

Montant de la section d'investissement (30 % du BP)
Dépenses - recettes = **584 321,16 €**

Cette opération va bénéficier d'une subvention de l'État d'un montant de **78 938,00 €**, soit 22 % de financement.

LES BONNES

NOUVELLES !

Malgré une baisse des dotations, ainsi que des produits liés à un contexte de crise sanitaire lourd qui n'est pas sans conséquence sur le plan budgétaire, une section de fonctionnement qui s'équilibre sans reprise de l'antériorité, une capacité d'autofinancement dégagée à hauteur de 428 000 euros et un résultat d'investissement positif + 49 321,16 euros (pour mémoire, en 2019 : - 308 800,70 euros)

Principales dépenses d'investissements 2021

Travaux		Acquisitions diverses	
Rue de la Bellevue	359 156,70 €	Éclairage de Noël	5 000,00 €
Aménagement des trottoirs rue de la Gare et route de Pussemange	29 028,00 €	Échafaudage	2 500,00 €
Réseau éclairage arbres rue de la Gare et route de Pussemange	31 083,60 €	Laveuse sol	7 296,00 €
Rénovation lavoir rue Basse des Pâquis	2 724,00 €	Défibrillateurs	1 500,00 €
Hangar pour stockage de sel	5 000,00 €	Panneau électronique d'affichage	20 000,00 €
		Serveur mairie	7 000,00 €
		Nouveau site mairie	7 000,00 €
	426 992,30 €		50 296,00 €

La requalification de la rue de la Bellevue fera l'objet d'une inscription budgétaire sur deux exercices afin de donner une marge de manœuvre financière pour la réalisation d'autres projets sur la commune sans avoir recours à l'emprunt. L'objectif est de ne pas alourdir la dette et d'attendre que certains contrats de prêts se terminent pour envisager de nouveaux prêts si nécessaire.